

COMMUNE DE VALENCOGNE

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize le **27 juillet**, à vingt heures, s'est réuni Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Valencogne, sous la Présidence de Monsieur DEPARDON Daniel, Maire.

Étaient présents : Christine BARRAL, Alain BUISSON, Aurore CAILLOUET, Daniel DEPARDON, Sylvie FAVIER, Jean-Michel FERRUIT, Olivier GANDY, Gilbert GUINET, Julien VENTURA

Étaient absents excusés : Gaëlle BINI, Christian DECONYNCK, Yvette de LEYSSAC, Lydie COMTE-FLORET, Jacky DEGOUD qui a donné pouvoir à Gilbert GUINET, Fatima EMIN

Secrétaire de séance : Alain BUISSON

Le procès-verbal du 24 juin 2016 a été approuvé à l'unanimité.

1 - LOTISSEMENT :

Suite à la convention de mandat passée avec SARA développement, le marché de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation du lotissement communal a été signé avec ELLIPSE géomètre expert de Morestel pour un montant de 15 480 € HT.

Monsieur le maire rappelle le planning prévisionnel des travaux.

2 - ECOLE :

Les travaux avancent toujours bien.

Il convient de déterminer le choix de la couleur du carrelage. Deux teintes sont à choisir, une pour le couloir et une autre pour une bande contrastante et traçant le cheminement.

Couleur dominante : meteor nero

Couleur de la bande contrastante : pietre etanche capalbio.

ABORDS DE L'ECOLE :

Monsieur le Maire présente l'avant-projet du cabinet Allimand paysages pour l'aménagement de la place Berger, du cheminement piéton et du parvis de l'école.

Le conseil municipal demande qu'une poubelle soit prévue sur le parvis en bas plutôt que deux sur la place Berger. Il se pose la question également s'il est utile d'installer autant de mains courantes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté Orange pour le retrait de la cabine téléphonique. Orange viendra retirer la cabine et l'emmènera. Fatima qui avait émis l'idée de la garder pour y installer un dépôt de livres ne souhaite finalement pas le faire.

3 - DELIBERATION N°1 - Modifications statutaires du syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre pour prise de compétence du contrôle des poteaux incendie.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre a délibéré, dans sa séance du 07 juillet 2016, pour exercer la compétence relative aux contrôles des poteaux incendie.

Dans ce cadre, une modification des statuts du Syndicat doit avoir lieu par le rajout du paragraphe suivant : « *article.. : mise à disposition des services pour le contrôle des équipements de défense contre l'incendie. Le syndicat met à disposition, à la demande des communes et communautés de communes, membres du syndicat, des services pour la réalisation des contrôles réglementaires des poteaux d'incendie* ».

Conformément à l'article 5211.17 du Code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de trois mois sur la modification des statuts, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considéré comme avis favorable.

Il convient désormais que la commune de Valencogne, membre du Syndicat, se prononce quant à cette modification statutaire, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite la valider.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification statutaire énoncée ci-dessus.

4 - DELIBERATION N° 2 - BUDGET ANNEXE ASSAISSEMENT - DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction de la M49 rend obligatoire l'amortissement des bien renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement et le SPANC.

Il appartient au conseil municipal de fixer, en application des préconisations règlementaires, les durées d'amortissement.

Les durées d'amortissement appliquées à la commune proposées sont les suivantes :

Biens ou catégorie de biens amortis	Durée d'amortissement
Réseaux d'assainissement	60 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement des réseaux	10 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE D'APPROUVER** l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget annexe assainissement.

ASSAINISSEMENT : Monsieur le Maire rappelle que la compétence assainissement collectif va être transférée au syndicat mixte d'eau de d'assainissement de la Haute Bourbre au 1^{er} janvier 2017, le contrat avec la CPAV se terminant en février 2017 et celui avec la Nantaise des eaux en mars 2017.

5 - BASCULE MONTEE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise GUYONNET a démonté et évacué le pont bascule. Le montant de ces travaux s'élève à 690.70 € HT. L'entreprise Guyonnet a également racheté 2,140 tonnes de ferraille pour un montant de 149.80 €.

A l'emplacement de la bascule Ludovic Salomon de la CCBT va étudier le projet de création de places de parking.

6 - COMMISSIONS :

Bâtiments :

Salle des fêtes : Le devis d l'entreprise Jacques BARRAL pour le changement de la porte de rangement à l'extérieur de la salle des fêtes s'élève à 345 € HT. Accord pour faire les travaux.

Bâtiment Mairie : devis pour changer les volets en cour.

Communication- accueil - école :

Julien Ventura informe l'assemblée qu'en accord avec Daniel et Corine, il souhaite, du fait de sa disponibilité, seconder Corine pour la mise à jour du site internet.

Fêtes et loisirs / sport :

Le feu d'artifice du 23 juillet n'a pas pu être tiré du fait du mauvais temps. Il n'est pas reporté.

Une réunion du sivu sportif est programmée le 1^{er} août à 20h30, notamment pour discuter de l'entretien des terrains de foot.

Environnement :

En l'absence d'Yvette de Leyssac, les membres élus de la commission ont fixé la tournée pour le concours de fleurissement le mardi 02 août à 10 heures.

En raison du mauvais temps du printemps il va être demandé au conseil départemental d'annuler sa tournée « campagne des villes et villages fleuris 2016 », car les fleuraisons ne sont pas très belles.

Demander aux cantonniers de nettoyer les massifs vers l'entrée de l'école avant la rentrée.

Voirie :

- Les travaux programmés vont débuter fin août.
- Point-à-temps : il est terminé reste seulement l'impasse Boutière à faire en manuel car la machine ne passe pas.

Jean-Michel FERRUIT fait part à l'assemblée de la possibilité de marquer au sol les panneaux de limitation de vitesse (50). Il propose suivant le tarif et pour un essai de faire marquer la route de l'étang.

La déchèterie de Panissage ne prend plus les pneus car elle n'a pas d'endroit abrité pour les stocker. En effet les pneus qui se remplissent d'eau sont des nids pour les moustiques.

8 - QUESTIONS DIVERSES :

DELIBERATION N° 3 - SEDI - ADHESION AU SERVICE DE CARTOGRAPHIE EN LIGNE :

Le Comité Syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.
- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).
- autorise son Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (annexée à la présente délibération),
- s'engage, le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE BOURBRE : le rapport annuel est disponible et peut être consulté en mairie.

CONGRES DES MAIRES DE L'ISERE : Il aura lieu le 08 octobre 2016 au TOUVET. Les inscriptions doivent se faire avant le 19 septembre.

COMICE AGRICOLE aura lieu le 27 août 2016 à BLANDIN

Une liaison Valencogne / St Ondras par une centaine de vieux tracteur est prévue le 25 septembre à partir de 9 heures.

APRES-MIDI FESTIVE : le maire et les adjoints proposent comme chaque année de réunir les membres du conseil municipal, les membres des commissions, les employés communaux et leur conjoint à participer à une après-midi festive suivie d'un repas le samedi 10 septembre 2016.

CONCOURS DE PETANQUE : organisé par Valondras le 14 août 2016

Séance levée à 22 heures 40.

Prochaines réunions :

Le vendredi 23 septembre 2016 à 20 heures

Le vendredi 28 octobre 2016 à 20 heures